



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association CRI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019
Association CRI
8-10 rue Charles V - 75004 Paris
Ce rapport contient 22 pages
Référence : ILL-EJ-KD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association CRI

Siège social : 8-10 rue Charles V - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

Aux administrateurs de l'Association CRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CRI relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.2.2 *Changements de méthodes comptables* de l'annexe des comptes annuels relative au changement de méthode comptable lié à l'application par anticipation du nouveau règlement comptable associatif.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note 2.2.2 *Changements de méthodes comptables* de l'annexe aux comptes annuels expose le changement de méthode résultant de l'application anticipée du règlement ANC n°2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

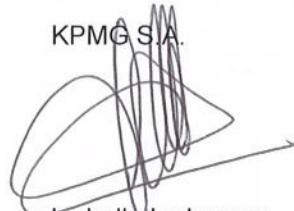
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 décembre 2019

KPMG S.A.

Isabelle Le Loroux
Associée

CRI
Association loi 1901

Comptes annuels au 31 août 2019

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RÉSULTAT	5
ANNEXE	6
1 Description de l'association et évènements principaux de l'exercice	6
1.1 Description de l'association	6
1.2 Evènements principaux de l'exercice	6
2 Principes, règles et méthodes comptables	7
2.1 Présentation des comptes	7
2.2 Règles comptables	7
2.3 Méthodes comptables	8
3 Informations relatives au bilan	10
3.1 Actif	10
3.2 Passif	13
4 Informations relatives au compte de résultat	15
4.1 Produits d'exploitation	15
4.2 Charges d'exploitation	15
4.3 Ventilation de l'effectif moyen	16
4.4 Autres informations	16
4.5 Engagements hors bilan	17

BILAN ACTIF

en €	Notes	31/08/2019			31/08/2018
		Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement		440 000	-	17 600	422 400
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, logiciels, ...droits et val. similaires					
Autres immobilisations incorporelles		440 000	-	17 600	422 400
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains		1 015 367	-	173 892	841 475
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles		932 680	-	156 307	776 372
Immobilisations corporelles en cours		82 687	-	17 585	65 102
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées			7 937	-	7 937
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres		7 937		7 937	217 849
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	3.1.1 à 3.1.3	1 463 303	-	191 492	1 271 811
Stocks et en cours					
Créances					
Avances et acomptes versés sur commande	3.1.3	453 556	-	453 556	2 087 184
Créances clients, usagers et comptes rattachés		24 559		24 559	34 657
Créances reçues par legs ou donations		51 786		51 786	20 288
Autres créances		377 210		377 210	2 032 239
Disponibilités	3.1.5	1 652 401		1 652 401	1 060 919
Charges constatées d'avance	3.1.6	115 042		115 042	111 924
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		2 220 998	-	2 220 998	3 260 027
Frais d'émission d'emprunt (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion - Actif (V)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)		3 684 301	-	191 492	3 492 809
					3 477 876

BILAN PASSIF

en €	Notes	31/08/2019	31/08/2018
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	
Ecarts de réévaluation	-	-	
Réserve	-	69 500	69 500
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		69 500	
Réserves			69 500
Autres			
Report à nouveau		153 899	143 483
Excédent ou déficit de l'exercice		18 021	10 416
	Situation nette	241 420	223 399
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		841 475	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	3.2.1	1 082 895
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		802 925	1 474 969
	TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	3.2.3	802 925
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL PROVISIONS (III)		-
Avances et acomptes reçus		19 202	15 525
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		1 270 433	803 336
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		272 367	219 025
Autres dettes		23 877	741 621
Produits constatés d'avance		21 110	
	TOTAL DETTES (IV)	3.2.4	1 606 989
Ecarts de conversion Passif (V)			
	TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		3 492 809
			3 477 876

COMPTE DE RÉSULTAT

en €	Notes	31/08/2019	31/08/2018
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		138 636	59 550
<i>dont ventes de dons en nature</i>			
Ventes de prestations		138 636	
<i>dont parrainages</i>			
Production vendue			59 550
Produits de tiers financeurs			
Subventions d'exploitation		7 069 273	2 492 276
Concours publics et subventions d'exploitation		608 133	2 492 276
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		6 670	
Mécénats		1 500	
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières		6 452 970	
Reprises sur amort., dépréc., prov. et transferts de charges		24 332	
Utilisations des fonds dédiés		1 199 615	
Autres produits		509	3 028 573
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4.1	8 432 364	5 580 399
Autres achats et charges externes		3 863 685	2 572 690
Aides financières		1 133 097	
Impôts, taxes et versements assimilés		47 711	15 186
Salaires et traitements		1 913 124	1 160 660
Charges sociales		834 655	549 986
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		191 492	
Reports en fonds dédiés		527 571	
Autres charges		49 280	408 156
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4.2	8 560 615	4 706 679
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	128 251	873 721
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		2 447	1 462
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		2 447	1 462
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 447	1 462
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9 642	
Produits exceptionnels sur opération en capital		173 892	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		183 534	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		38 771	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		38 771	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		144 763	-
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		938	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			549 317
Engagements à réaliser sur ressources affectées			1 414 083
Total des produits (I + III + V)		8 618 345	6 131 178
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		8 600 324	6 120 762
EXCEDENT OU DEFICIT		18 021	10 416
Dons en nature			
Prestations en nature		1 445 000	
Bénévolat		125 000	
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.4.3	1 570 000	-
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		1 445 000	
Personnel bénévole		125 000	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	4.4.3	1 570 000	-

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers ; elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'activité et du résultat de l'Association.

Elle complète donc le bilan de l'exercice clos le 31 août 2019, dont le total est de 3 492 809 € et le compte de résultat de l'exercice dont le solde présente un excédent de 18 021 €.

1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION ET EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

1.1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

Le CRI est une association régie la loi du 1er juillet 1901

Le CRI expérimente et promeut de nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, de faire de la recherche et de mobiliser l'intelligence collective dans les domaines des sciences du vivant, de l'apprendre et du numérique pour relever les défis mondiaux.

Il développe des méthodes pédagogiques et des outils pour catalyser le questionnement et l'engagement des apprenants, la cocréation et le partage de solutions ouvertes. Ces programmes vont de la maternelle au lycée, avec Savanturiers - École de la Recherche, de la licence au doctorat et s'étendent tout au long de la vie, au sein de l'Université de Paris.

Il accueille un collectif de chercheurs qui travaillent dans son laboratoire de recherche aux interfaces des sciences de la vie, des sciences de l'apprentissage et de la technologie numérique et héberge des labs de prototypage et d'incubations de projets.

Le CRI participe à la transformation des systèmes d'éducation et de recherche aux niveaux national et international

1.2 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'année 2018/2019 a été marqué par l'entrée dans ses nouveaux locaux situés au 8 bis rue Charles V après près de deux ans de travaux. L'ensemble immobilier comporte plus de 5000m² de laboratoires, salles de classe, bureaux et espaces de travail et de réception ainsi que 38 logements destinés à accueillir les étudiants et les jeunes chercheurs.

Les travaux menés avec le soutien de la Fondation Bettencourt Schueller et démarrés en avril 2016 ont été complétés par l'aménagement des espaces grâce au soutien de la Ville de Paris.

Cette nouvelle étape marque aussi l'arrivée de plus d'une dizaine d'équipe de chercheurs en partenariat avec la future Université de Paris.

Ce nouvel environnement a permis l'organisation régulière d'évènements autour des thématiques de recherche et en éducation, la visibilité et la notoriété de l'association ne cessent d'augmenter ce qui permet le développement de nouvelles ressources financières.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2 REGLES COMPTABLES

2.2.1 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du premier septembre 2018 au trente et un août 2019, contre un exercice de 8 mois pour l'an dernier du 1er janvier 2018 au 31 août 2018.

2.2.2 Changements de méthodes comptables

L'application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable et entraîne une modification de la présentation des états financiers.

Les postes suivants ont été impactés par ce changement de méthode :

- Mise en évidence d'une rubrique réserves pour projet de l'entité (anciennement classé en réserves). A la clôture 2018, la réserve était entièrement constituée de montants destinés à des projets de l'entité.
- Reclassement des autres produits en contributions financières, dons et mécénat
- Reclassement des utilisations de fonds dédiés au niveau des produits d'exploitation
- Reclassement des autres charges en aides financières
- Reclassement des reports en fonds dédiés au niveau des charges d'exploitation.

Par ailleurs, l'application de la nouvelle méthode aux opérations en cours ne peut avoir pour effet de modifier les comptes des exercices antérieurs.

Ainsi, le bilan et le compte de résultat N-1 ne peuvent être affectés. Les états financiers présentés font ainsi figurer l'ensemble des rubriques apparaissant sur les nouveaux états (application du règlement ANC n°2018-06) et sur les anciens états (règlement ANC n°1999-01).

2.2.3 Changement d'estimation comptable

Néant

2.2.4 Evolution des lois et règlements

Application par anticipation du nouveau règlement applicable aux associations et fondations ANC 2018-06.

2.3 MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Étant précisés les points suivants :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	Mode
Immo. Incorporelles – réservation de lits	25 ans	Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Le CRI n'inscrit à l'actif de son bilan que les biens dont le coût d'acquisition est supérieur à 1000 euros TTC

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	Mode
Matériel de laboratoire	3 à 5 ans	Linéaire
Installations et agencements	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	2 à 3 ans	Linéaire
Mobiliers	3 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être

CRI

Comptes annuels au 31 août 2019

estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Comptabilisation des subventions reçues et du mécénat

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de produits résulte des conventions ou de la notification de la décision pour les subventions publiques et pour les financements privés.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 ACTIF

3.1.1 Tableau des immobilisations corporelles, incorporelles et financières

	31/08/2018	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/08/2019
Immobilisations incorporelles				
Droit de réservation	-	440 000		440 000
	-	440 000	-	440 000
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	-	14 148		14 148
Matériel et outillage industriel	-	932 680		932 680
Matériel et mobilier de bureau et informatique	-	68 539		68 539
	-	1 015 367	-	1 015 367
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	217 849	3 767	213 679	7 937
	217 849	3 767	213 679	7 937
TOTAL Brut	217 849	1 459 134	213 679	1 463 303

3.1.2 Tableau des amortissements

	31/08/2018	Dotations	Diminutions	31/08/2019
Immobilisations incorporelles				
Droit de réservation	-	17 600		17 600
	-	17 600	-	17 600
Immobilisations corporelles				
Matériel et outillage industriel	-	156 307		156 307
Matériel et mobilier de bureau et informatique	-	17 585		17 585
	-	173 892	-	173 892
TOTAL Amortissements et Dépréciations	-	191 492	-	191 492
IMMOBILISATIONS NETTES	217 849			1 271 811

3.1.3 Etat des créances

ETATS DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	Autres immobilisations financières	7 937	-	7 937
De l'actif circulant	Créances clients et comptes rattachés	51 786	51 786	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 370	10 370	-
	Subventions à recevoir	62 632	62 632	-
	Dons, mécénat et contrib. financières à recevoir	283 354	283 354	-
	Créances diverses	45 413	45 413	-
Sous Total		453 556	453 556	-
Charges constatées d'avance		115 042	115 042	-
TOTAL		576 535	568 598	7 937

3.1.4 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/08/2019	31/08/2018
Créances clients		
Facture à établir	31 667	-
Créances fournisseurs		
Avoirs à recevoir	11 239	950
Acomptes sur commandes	24 559	34 657
Autres Créesances		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	10 370	4 240
Etat - Produits à recevoir	-	-
Autres créances		
Autres produits à recevoir	355 602	2 027 050
TOTAL	433 436	2 066 896

Les autres produits à recevoir se décomposent comme suit :

- Subvention, dons, mécénat et contributions financières à recevoir : 346 k€
- Divers remboursements à recevoir : 9 k€

3.1.5 Disponibilités

Le solde au 31 août 2019 est de 1 652 401 €. Ce montant correspond au solde des comptes suivants :

- Comptes bancaires : 532 007 €
- Comptes livret : 1 115 924 €
- Caisse + Paypal : 2 697 €
- Intérêts courus : 1 773 €

3.1.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 115 042 € sont relatives à des factures fournisseurs datées d'avant le 31 août 2019 concernant des charges postérieures à cette date.

3.2 PASSIF

3.2.1 Fonds propres avant affectation du résultat

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecarts de réévaluation					
Réserves pour projets de l'entité	69 500				69 500
Report à nouveau	143 483	10 416			153 899
Excédent ou déficit	10 416	- 10 416	18 021		18 021
Situation nette	223 399	-	18 021		241 420
Subvention d'investissement			1 015 367	- 173 892	841 475
TOTAL	223 399	-	1 033 388	- 173 892	1 082 895

3.2.2 Provisions pour risque et charge

Aucune provision pour risque et charge n'a été comptabilisée.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une mention en annexe.

3.2.3 Fonds dédiés

Le CRI a appliqué l'option offerte par nouveau règlement 2018-06 sur la comptabilisation du financement privé des immobilisations : fonds dédiés/report en résultat au même rythme que les amortissements

Fonds dédiés	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Solde Fin d'exercice
Fonds dédiés Mairie de Paris Investissements	1 414 083		1 150 153	263 930
Fonds dédiés MINES	3 723		3 723	-
Fonds dédiés Orange	21 838		21 838	-
Fonds dédiés Thales	25 160		19 631	5 529
Fonds dédiés Fondation de France	6 748		4 270	2 478
Fonds dédiés Défenseur des droits	3 418			3 418
Fonds dédiés fondation Bettencourt - droit de réservation	-	422 400		422 400
Fonds dédiés Pileje	-	1 577		1 577
Fonds dédiés Caisse des dépôts et consignations E-fran	-	53 225		53 225
Fonds dédiés Université Paris Descartes	-	50 369		50 369
Total	1 474 970	527 571	1 199 614	802 926

3.2.4 Etat des dettes

ETATS DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes étab.	A un an maximum à l'origine Crédits à plus d'un an à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés		1 270 433	1 270 433		
Personnel et comptes rattachés		74 524	74 524		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		168 220	168 220		
Etats et autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices Autres impôts, taxes et assimilés	11 532 18 091	11 532 18 091		
Dettes diverses		43 079	43 079		
Produits constatés d'avance		21 110	21 110	-	-
TOTAL		1 606 989	1 606 989	-	-
Emprunts souscrits au cours de l'exercice					
Emprunts remboursés au cours de l'exercice					

3.2.5 Charges à payer

CHARGES A PAYER	31/08/2019	31/08/2018
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	984 173	280 662
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales à payer	101 197	71 524
Impôts et taxes à payer	18 091	-
Autres dettes		
Autres charges à payer	23 877	741 621
TOTAL		1 127 339
		1 093 808

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION	31/08/2019	31/08/2018
Ventes de biens et services	138 636	59 550
Prestations d'enseignement	57 761	11 380
Animations ateliers péri-scolaires	78 680	48 170
Produits annexes	2 195	-
Produits de tiers financeurs	7 069 273	5 520 845
Subventions d'exploitation	608 133	2 492 276
Dons, mécénat et contributions financières	6 461 140	3 028 569
Autres produits d'exploitation	1 224 456	5
Produits divers de gestion	509	5
Transferts de charges	24 332	
Utilisation des fonds dédiés	1 199 615	
TOTAL	8 432 364	5 580 399

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Il s'agit pour l'essentiel de :

en €	31/08/2019
Rémunérations du personnel	2 747 779
Subventions accordées	1 133 097
Achats non stock. mat. et fourn.	911 126
Achats d'études et prest. de serv.	891 000
Déplac., missions, réceptions	559 184
Reports en fonds dédiés	527 571
Personnel extérieur à l'entreprise	390 396
Entretien et réparations	308 793
Locations	272 474
Rémunération. d'intermédiaires et honoraires	207 464
Dotation aux amortissements	191 492
Divers services extérieurs	232 984
Publicité, publications, relat. Publ.	90 265
Divers charges de gestion courante	49 280
Impôts et taxes sur rémunération	47 711
TOTAL	8 560 615

4.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Nombre de cadres	Nombre de non cadres	Effectif total
2018	23	11	34
2019	25	12	37

4.4 AUTRES INFORMATIONS

4.4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts et en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevé à 46 613 € sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

4.4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

En €	Montant TTC
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	9 600
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	9 600

4.4.3 Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons précédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre du département Frontière du Vivant et de l'Apprendre, créé par l'Université Paris Descartes et CRI en 2016, l'ensemble des activités menées au sein de ce département couvre la mise à disposition de personnel enseignant, la coordination pédagogique, la gestion administrative et financière de plusieurs conventions s'élève à 1 445 K€.

Dans le cadre des activités des Savanturiers, le nombre d'heures de bénévolat est de 2111 h, elle couvre l'accompagnement des projets en classe de la maternelle au lycée, les contributions des enseignants au format ou à leur rôle d'ambassadeur, ces heures sont valorisées à 125 K€.

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires est une estimation des dépenses engagées par le département universitaire. L'exercice comptable universitaire est calée sur l'année civile. Les données définitives seront disponibles 6 mois après le 31 décembre de l'année en cours.

Par ailleurs, les heures de bénévolats effectuées dans le cadre du programme Savanturiers sont valorisées au taux horaire brut chargé de travaux dirigés (arrêté du 6 novembre 1989 fixant les taux de rémunération des heures complémentaires et vacations d'enseignement), soit 59,38€ pour l'année 2019.

4.4.4 Information concernant les transactions non courantes ou non conclues à des conditions normales

L'association a reçu une contribution financière de la part de la Fondation Bettencourt Schueller, administratrice de l'association.

- Modalités : Soutien aux activités et au fonctionnement du CRI
- Montant des fournitures, investissements ou services perçus au cours l'exercice 2018/2019 : 6 495 000 €

L'association n'a pas bénéficié de transactions non conclues à des conditions normales.

4.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.5.1 Engagements donnés

Le 1er avril 2016, la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et SCIRE signé le bail civil en l'état futur d'achèvement concernant les locaux situés au 8/10 Charles V, Paris IV pour une durée de 50 ans à compter de la prise de possession des lieux. Le montant appelé par la RIVP s'élève à 20 M€ au 31/08/2019

Le montant des indemnités de fin de carrière, estimé au 31/08/2019 s'élève à 31 790 €.

4.5.2 Engagements reçus

Lors de la séance de son conseil d'administration qui s'est tenu le 18 novembre 2014, la Fondation Bettencourt Schueller a approuvé son soutien au Centre de recherches interdisciplinaires pour le financement des investissements (travaux et équipements) afin de couvrir les coûts liés au bail signé avec la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Le montant couvert par la Fondation Bettencourt Schueller s'élève à 20 M€ au 31/08/2019.